

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
13 NOVEMBRE 2018**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire – 9 octobre 2018
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Dépôt - Rapport SSI
 - 5.2. Autorisation – Entente multi-caserne entre les municipalités de Napierville et Lacolle
 - 5.3. Nomination – Vincent Ortuso à titre de capitaine
6. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale au 31 octobre 2018
 - 6.2. Dépôt - État des revenus et des dépenses au 31 octobre 2018
 - 6.3. Dépôt – Prévision budgétaire 2018
 - 6.4. Dépôt – Déclaration d'intérêt pécuniaire
 - 6.5. Nomination – Maire suppléant
 - 6.6. Autorisation – Budget Bibliothèque 2019
 - 6.7. Autorisation – Budget transport adapté 2019
 - 6.8. Autorisation – Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 6.9. Autorisation – Offre de service juridique à forfait
 - 6.10. Adhésion – Union des Municipalités du Québec
 - 6.11. Autorisation – Programmation TECQ 2014-2018
7. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1. Avis de motion – Règlement no.465 Répartition travaux cours d'eau Grande Décharge Mailloux
 - 7.2. Projet – Règlement no.465 Répartition travaux cours d'eau Grande Décharge Mailloux
 - 7.3. Adoption – Règlement no.462 Répartition travaux cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires
 - 7.4. Adoption – Règlement no.463 Amendant le règlement no.447 établissant un régime de tarification
 - 7.5. Adoption – Règlement no.464 abrogeant le règlement no.369
8. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1. Dépôt - Rapport Service urbanisme
 - 8.2. Offre de service – Étude de circulation (Devis et Processus d'adjudication)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Dépôt - Rapport Travaux Publics
 - 9.2. Offre de service – Étude de capacité de l'usine d'eau potable
 - 9.3. Offre de service – Étude de capacité des puits de captation
 - 9.4. Offre de service – Plan d'intervention des infrastructures
 - 9.5. Autorisation - Appel d'offres Mesures compensatoire
 - 9.6. Autorisation – Appel d'offres collecte des ordures
 - 9.7. Autorisation – Convention Saint-Blaise
 - 9.8. Autorisation – Contrat entretien génératrice
 - 9.9. Autorisation – Remplacement du ponceau Grande Ligne du Rang Double
10. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1. Autorisation – Aide financière à la CAAF
 - 10.2. Autorisation – Couverture d'assurance des activités de la CAAF
 - 10.3. Autorisation – Permis de vente d'alcool pour la CAAF
 - 10.4. Autorisation – Aide financière à l'école de golf Jean-Pierre Corriveau
11. DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1. Demande de circulation – Club Lions de Napierville
 - 11.2. Demande d'aide financière – Fabrique St-Cyprien
 - 11.3. Ensemble, nous disons non aux violences faites aux femmes
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 13 novembre 2018 à compter de 20h au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney, maire;
M. Michel Monette, conseiller poste #1;
M. Jean-Marie Mercier, conseiller poste #2;
M. Martin Van Winden, conseiller poste #3;
M. Maurice Boissy, conseiller poste #4;
Mme Carole Forget, conseillère poste #5;

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean Cheney

Est également présent :

M. James Langlois-Lacroix, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Jérémie Letellier, conseiller poste #6

2018-11-259

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h02.

2018-11-260

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Maurice Boissy, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-11-261

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

2018-11-262

AUTORISATION – ENTENTE MULTI-CASERNE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE NAPIERVILLE ET LACOLLE

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-11-382 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que les conseillers souhaitent obtenir un complément d'informations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE cette résolution soit reportée à la séance de décembre.

REPORTÉE

2018-11-263

NOMINATION – VINCENT ORTUSO À TITRE DE CAPITAINE

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-11-383 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que la résolution demande au conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville d'entériner la résolution du conseil municipal de Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit entérinée la résolution no.2018-11-383 du conseil municipal de Napierville

ADOPTÉE

2018-11-264

ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 31 OCTOBRE 2018

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 31 octobre 2018 au montant de 605,418.75\$.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2018

DÉPÔT – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

2018-11-265

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-08-184 nommant Monsieur Maurice Boissy à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE ladite nomination était pour une période de trois mois;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer une nouvelle personne à ce poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE Monsieur Martin Van Winden soit nommé à titre de maire suppléant pour une période de trois mois, soit jusqu'à la séance de février 2019.

ADOPTÉE

2018-11-266

AUTORISATION – BUDGET BIBLIOTHÈQUE 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite participer au financement des activités de la bibliothèque pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT le budget transmis, le 1er novembre, par la municipalité de Napierville prévoyant un impact budgétaire pour St-Cyprien de \$33,241.64 soit des revenus de \$1,391.67 et des dépenses de \$34,633.30.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'imputation de revenus de \$1,391.67 et des dépenses de \$34,633.30 pour un impact budgétaire net de \$33,241.64 dans le cadre du financement des activités de la bibliothèque 2019.

ADOPTÉE

2018-11-267

AUTORISATION – BUDGET TRANSPORT ADAPTÉ 2019

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2019 ont été approuvées le 23 octobre 2018 par l'organisme mandataire;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 397\$ la contribution financière à être versée par la municipalité pour le transport adapté aux personnes handicapées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2019;
- Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 397\$ la contribution financière à être versée par la municipalité.

ADOPTÉE

2018-11-268

AUTORISATION – VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que l'article 1022 du Code municipal du Québec prévoit que la municipalité doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les propriétés soumises au processus de vente pour défaut de paiement de taxes et que cette liste doit être soumise au Conseil et approuvée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que la liste des propriétés visées par le processus de vente pour défaut de paiement de taxes est jointe à la présente résolution et en fait partie intégrante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la liste des propriétés visées par le processus de vente pour défaut de paiement jointe à la présente résolution soit adoptée par le conseil.

ADOPTÉE

2018-11-269

AUTORISATION – OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES À FORFAIT

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se munir d'un service de contentieux pour ses services juridiques pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services, soit respectivement Deveau Avocats, \$1,800, et Dunton Rainville, \$2,400;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite diversifier ses collaborations au niveau des cabinets juridique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE les deux offres de services juridiques à forfait soient acceptées.
- QU'un budget de \$4,200 soit imputé au budget 2019 pour les services juridiques.

ADOPTÉE

2018-11-270

ADHÉSION – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une correspondance, en date du 18 octobre 2018, de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que cette correspondance faisait état d'une offre d'adhésion à l'UMQ avec un frais d'adhésion de \$1,169.21;

CONSIDÉRANT que la municipalité est déjà membre de la Fédération Québécoise des Municipalités;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit déclinée l'offre d'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2018-11-271

AUTORISATION – PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la

TECQ 2014-2018;

- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2018-11-272

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.465 RÉPARTITION TRAVAUX COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE MAILLOUX

Monsieur Michel Monette dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le Règlement no.465 adoptant la répartition des coûts des travaux de cours d'eau de la Grande Décharge Mailloux, sera présenté pour adoption lors d'une future séance du conseil.

ADOPTÉE

2018-11-273

PROJET – RÈGLEMENT NO.465 RÉPARTITION TRAVAUX COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE MAILLOUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no.4663 au montant de \$102,724.14 pour les travaux d'entretien de la Grande Décharge Mailloux;

CONSIDÉRANT QUE la facture no.4663 est accompagnée de la répartition effectuée selon les paramètres de la résolution no.2017-07-111;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par _____ lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no. 465 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2 La répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau ont été établis selon la résolution no.2017-07-111.

Article 3 La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

Article 4 L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement.

Article 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2018-11-274

RÈGLEMENT NO.462 ADOPTANT LA RÉPARTITION DE LA TARIFICATION DES TRAVAUX DE COURS D'EAU DE LA GRANDE DÉCHARGE DES TERRES NOIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no.4637 au montant de 43,592.65\$ pour les travaux d'entretien de la Grande Décharge des Terres Noires;

CONSIDÉRANT QUE la facture no.4637 est accompagnée de la répartition effectuée selon les paramètres de la résolution no.2018-06-87.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Michel Monette lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no. 462 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2 La répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau a été établie selon la résolution no.2018-06-87.

Article 3 La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

Article 4 L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement.

Article 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 463 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.447 ÉTABLISSANT UN RÉGIME DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir un régime de tarification évolutif qui s'adapte à la réalité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Michel Monette lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no. 463 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2 Ajouter à l'article 8.3 les catégories suivantes :

Déblai/Remblai	\$25
Aménagement de terrains	\$25
Autres types de permis	\$25

Article 3 Modifier l'article 8.6 selon les conditions suivantes :

Permis résidentiel de raccordement à l'aqueduc	\$100
Permis résidentiel de raccordement au égout	\$100
Permis autre de raccordement à l'aqueduc	\$500
Permis autre de raccordement au égout	\$500

Article 4 Les propriétaires ayant défrayés les frais de l'article 8.6 avant les modifications seront remboursés du montant représentant la différence entre les deux tarifications;

Article 5 Ajout après l'article 18 d'une disposition prévoyant, en début d'année, l'indexation des tarifs de ce règlement selon l'IPC de l'année précédente;

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

2018-11-276

ADOPTION – RÈGLEMENT NO.464 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO.369

CONSIDÉRANT UNE structure réglementaire déficiente;

CONSIDÉRANT L'adoption du règlement no.429 décrétant le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Madame Carole Forget lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no. 464 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le présent règlement abroge le règlement no.369

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT SERVICE D'URBANISME

2018-11-277

OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE DE CIRCULATION (DEVIS ET PROCESSUS D'ADJUDICATION)

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'effectuer une étude de circulation concernant l'intersection du rang Cyr et de la route 219;

CONSIDÉRANT la complexité de rédiger un appel d'offres pour une étude de circulation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un processus d'adjudication à deux enveloppes avec une grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de services de la firme Contact Cité pour réaliser ses deux mandats au montant de \$6,175 taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'octroi du mandat à la firme Contact Cité pour un montant de \$6,175 taxes en sus pour la rédaction d'un devis pour une étude de circulation ainsi que l'accompagnement de la municipalité dans le processus d'octroi du contrat.

ADOPTÉE

DÉPÔT RAPPORT TRAVAUX PUBLICS

2018-11-278

OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE DE CAPACITÉ DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer la capacité de production du poste d'eau potable en fonction des équipements en place;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Comeau Experts-conseils au montant de \$3,800;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'octroi du mandat d'évaluation de la capacité de production du poste d'eau potable en fonction des équipements en place au montant de \$3,800 taxes en sus à la firme Comeau Experts-conseils.

ADOPTÉE

2018-11-279

OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE DE CAPACITÉ DES PUIITS DE CAPTATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer la capacité de captation et le nombre de résidences qui peuvent être desservies par les puits existants;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Comeau Experts-conseils au montant de \$3,800 taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'octroi du mandat d'évaluation de la capacité de captation et le nombre de résidences qui peuvent être desservies par les puits existants à la firme Comeau Experts-conseils au montant de \$3,800 taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-11-280

OFFRE DE SERVICE – PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser un plan d'intervention afin de planifier de façon optimale les futurs travaux de réfection desdites infrastructures municipales, et ce conformément aux exigences du MAMOT;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Comeau experts-conseils au montant de \$21,400 taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'octroi du mandat de réalisation d'un plan d'intervention afin de planifier de façon optimale les futurs travaux de réfection desdites infrastructures municipales, et ce conformément aux exigences du MAMOT, à la firme Comeau experts-conseils au montant de \$21,400 taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-11-281

AUTORISATION - APPEL D'OFFRES MESURES COMPENSATOIRES

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des expertises dans le cadre de la demande de mesures compensatoires du MDELCC;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite s'adjoindre une firme qui réalisera une campagne de vérification de l'ensemble des connexions aux égouts de chacune des résidences de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la rédaction d'un appel d'offres visant à octroyer un mandat de vérification des résidences et de leurs connexions au réseau d'égout municipal.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT SERVICE D'URBANISME

2018-11-282

AUTORISATION – APPEL D'OFFRES COLLECTE DES ORDURES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville s'est jointe à un regroupement de municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville a géré les appels d'offres publics regroupés et a reçu les soumissions d'une seule entreprise, soit les Services Ricova inc., pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques ainsi que pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables. Ces soumissions se résumant ainsi :

- Collecte des résidus domestiques : \$131,573.71
- Collecte des matières recyclables : \$61,498.35

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé de se prévaloir de son année d'option pour la collecte des matières recyclables avec son sous-traitant actuel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit approuvé l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques avec l'option A. Prix fixé au tonnage à la compagnie SERVICES RICOVA inc. au prix annuel soumis de \$131,573.71 incluant les taxes.

ADOPTÉE

2018-11-283

AUTORISATION – CONVENTION SAINT-BLAISE

CONSIDÉRANT que l'entente de déneigement avec la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a été ratifiée il y a plus de vingt-quatre ans;

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent apporter des modifications quant à l'indexation annuelle, la date de paiement et le délai d'annulation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisés Monsieur Jean Cheney, maire, et, Monsieur James L. Lacroix, directeur général, à signer la nouvelle entente telle qu'elle appert à l'annexe I jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-11-284

AUTORISATION – CONTRAT ENTRETIEN GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer de procéder à l'inspection et la maintenance de nos génératrices;

CONSIDÉRANT l'importance de ces génératrices sur la stabilité des différentes infrastructures;

CONSIDÉRANT une offre de service de l'entreprise Cummins concernant l'inspection et la maintenance de nos génératrices au montant de 9 133.34 \$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'octroi du mandat d'inspection et d'entretien de trois (3) génératrices à l'entreprise Cummins au montant de \$9,133.34 taxes incluses.

ADOPTÉE

2018-11-285

AUTORISATION – REMPLACEMENT DU PONCEAU GRANDE LIGNE DU RANG DOUBLE

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer un ponceau sur la Grande Ligne du Rang Double;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Excavation Fortier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé un budget maximal de \$12,000 pour le remplacement d'un ponceau sur la Grande ligne du rang Double et l'octroi du mandat à la firme Excavation Fortier.

ADOPTÉE

2018-11-286

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE À LA CAAF

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par la CAAF;

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière déposé par la CAAF;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité d'appuyer les activités de la CAAF;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée une aide financière de \$5,000 à la CAAF pour l'organisation de sa compétition de force.

ADOPTÉE

2018-11-287

AUTORISATION – COUVERTURE D'ASSURANCE DES ACTIVITÉS DE LA CAAF

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par la CAAF;

CONSIDÉRANT une demande, déposée par la CAAF, de pouvoir bénéficier de la couverture des assurances de la Municipalité pour leur événement;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité d'appuyer les activités de la CAAF;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la couverture des activités de la CAAF par les assurances de la Municipalité pour la journée où sera tenue la compétition de force.

ADOPTÉE

2018-11-288

AUTORISATION – PERMIS DE VENTE D'ALCOOL POUR LA CAAF

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par la CAAF;

CONSIDÉRANT une demande, déposée par la CAAF, d'obtenir l'autorisation de la Municipalité afin de pouvoir effectuer une demande de permis de vente d'alcool;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité d'appuyer les activités de la CAAF;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la CAAF soit autorisée à effectuer une demande de vente de permis d'alcool pour la journée où sera tenue la compétition de force.

ADOPTÉE

2018-11-289

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DE GOLF JEAN-PIERRE CORRIVEAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière, en date du 12 octobre 2018, de Monsieur Jean Bourgogne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite aider financière l'organisation de l'école de golf Jean-Pierre Corriveau pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée une aide financière équivalente à 285\$, montant maximal de remboursement par inscription d'enfant âgés de moins de 18 ans à l'école de golf Jean-Pierre Corriveau.

ADOPTÉE

2018-11-290

DEMANDE DE CIRCULATION – CLUB LIONS DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de circulation, reçue en date du 15 octobre 2018, de la part du Club Lions de Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le Club des Lions soit autorisé à circuler dans les rues de la Municipalité, le dimanche 25 novembre, dans le cadre de la collecte de denrées pour la St-Vincent-de-Paul.

ADOPTÉE

2018-11-291

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE ST-CYPRIEN

CONSIDÉRANT que la Fabrique St-Cyprien a mis en place une campagne de financement visant à recueillir des fonds pour la réfection de la façade de l'église St-Cyprien;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite appuyer financièrement ce projet de réfection de la façade de l'église;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée une aide financière de 500\$ pour la campagne de financement de la Fabrique St-Cyprien visant la réfection de la façade de l'église.

ADOPTÉE

2018-11-292

ENSEMBLE, DISONS NON À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

CONSIDÉRANT que, suite aux événements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT que les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil appuie chaque année la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur de la mairie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2018-11-293

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h34.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER